

|  |
| --- |
| CQP Agent de cultures légumièresRéférentiels   |
|  |
| 15 octobre 2021CPNE de l’Agriculture11 rue de la Baume75 008 PARIS |



CQP Agent de cultures légumières

1) Désignation du métier et des fonctions visées

Agent de cultures légumières

Métiers visés :

* Agent de cultures légumières
* Agent serriste
* Ouvrier de culture maraîchère
* Ouvrier maraicher
* Ouvrier en production maraichère biologique

Fiche ROME : A1414 – A1402

2) Description des activités professionnelles

En cultures hors sol ou en cultures de plein champ, l’**agent de cultures légumières** participera à l’ensemble des étapes du cycle végétatif, de la mise en place jusqu’à la récolte.

Il assure les travaux culturaux comme la préparation de la plantation ou du semis, le semis ou la plantation, l’entretien et la protection des cultures, la récolte. Il participe au conditionnement des légumes. Il utilise les différents matériels et s’occupe du réglage et de l’entretien courant. Selon l’organisation de l’exploitation, il est souvent amené à accompagner une équipe de travailleurs saisonniers.

Mise en place de la culture

En cultures de plein champ, qui comprend la culture sous tunnel ou abri froid, il prépare le sol à l’aide d’engins motorisés. La préparation du sol sera propre à chaque légume et différente s’il s’agit d’un semis ou d’une plantation.

En cultures hors sol[[1]](#footnote-2), il prépare le support de cultures (ex : pain de coco) puis met en place les jeunes plants dans ces supports.

Plusieurs opérations manuelles vont être effectuées pour préparer le développement de la plante : installation et réglages du système d’irrigation, pose des systèmes de couverture du sol (film plastique, paillage), mise en place des équipements, montage ou démontage des abris. Quelques opérations complémentaires seront nécessaires et spécifiques s’il s’agit d’une culture hors sol ou en pleine terre. Il veillera au bon fonctionnement des divers éléments des équipements : pompes, vannes, ouverture /fermeture des écrans d’ombrage ou des écrans thermiques.

Entretien de la culture et récolte

Plusieurs opérations vont ensuite être effectuées pour entretenir et favoriser la croissance de la plante.

-En plein champ : éclaircissage des semis, binage, sarclage, désherbage, buttage…

-Sous serres : clipsage, effeuillage, ébourgeonnage, palissage, tutorage…

Au cours du développement de la plante, il devra surveiller l’état de la culture afin de repérer d’éventuels problèmes tels qu’une maladie, un parasite, une carence ou un excès nutritif, et alerter le chef de culture le cas échéant. Selon les consignes reçues, il applique le traitement phytosanitaire ou le fertilisant adapté. Les exploitations et leurs salariés ont recours à des techniques de lutte alternative sans utilisation de produits phytosanitaires (huile, phéromone, auxiliaires …). L’apport des nouvelles technologies (mesure du climat, gestion de l’irrigation, capteurs de mesure du stress hydrique) permet d’anticiper d’éventuelles problèmes sanitaires. L’agent de culture légumières est fréquemment amené à utiliser ces appareils de contrôle des conditions d’ambiance (température, aération, éclairage) et à en interpréter les données.

Selon le légume, la récolte aura lieu à un moment différent de l’année. La maitrise des méthodes de récolte est importante pour préserver la qualité du produit.

Tri et conditionnement

Après la récolte des produits, il les lave, les trie, les passe à la calibreuse, les conditionne et prépare éventuellement les commandes. Le conditionnement pourra être différent selon le cahier des charges du client.

Les opérations de conditionnement au champ ou sous abri comprennent le lavage, le calibrage, la mise en barquettes, l’égalisation des longueurs, la mise en caisses ou en cartons et/ou la mise en plateaux.

En station, il veille à l’alimentation en emballages vides, au calibrage, au conditionnement et à la palettisation. Il surveille le déroulement de l’ensemble de la chaîne et effectue les dernières opérations de tri avant l’expédition.

Les opérations techniques d'emballage et de conditionnement de produits sont réalisés selon des critères de qualité définis, en vue de leur expédition et de leur vente.

Accompagnement d’équipe de saisonniers

Au cours des différentes opérations de mise en place de la culture, de l’entretien et de la récolte, il devra superviser des équipes de saisonniers. Son rôle consiste à accompagner, former sur les gestes et corriger les erreurs. Il est responsable du travail de l’équipe et doit s’assurer de l’application des consignes de sécurité.

Opérations mécanisées

L’agent de culture légumières spécialisé en culture de plein champ sera amené à effecteur diverses opérations culturales nécessitant la conduite d’engins agricoles lors des opérations de préparation du sol, mise en place de la culture, application de produits, voire la récolte. Un réglage précis des outils et du matériel est important pour préserver la plante. Il pourra effectuer la maintenance de 1e niveau du matériel

3) Cadres d’exercice les plus fréquents

**A. Secteur d’activité et taille des entreprises**

La France est le 5ème producteur européen de légumes frais avec une production annuelle moyenne de 3 500 000 tonnes. Les tomates, les carottes et le mais représentaient 30% de cette production en 2019. La pomme de terre occupe une place à part entière dans la filière des légumes. En effet, plus de 5 millions de tonnes de pommes de terre de conservation sont produits et confèrent à la France le 3ème rang européen.

La majorité de la production des légumes est commercialisée par l’intermédiaire des coopératives ou expéditeurs. La transformation ne représente que 11% de la valeur de la production et la vente directe seulement 9%[[2]](#footnote-3).

La filière de la production légumière c’est 97 048 emplois en 2020. C’est un secteur qui emploie beaucoup de main d’œuvre avec autant de salariés permanents que de saisonniers en terme d’ETP.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Profil des exploitations | Moyens de production | Transformation | Commercialisation |
|
| Plein champ | 2-5 légumes cultivés (carotte, melon, concombre, chou)2 ETP permanents + 5 saisonniers | Conditionnement  | Via circuits longs (85% coopérative) + circuits couts pour 1 exploitation sur 2  |
| Serres et abris hauts | 1 à 2 légumes (fraise, tomate, concombre)5 ETP permanents + 10.7 saisonniers | Conditionnement | Via circuits longs (95%) + circuits courts pour 22% des exploitations |
| Exploitation maraichère et/ou ceintures vertes[[3]](#footnote-4) | Parcelles en plein air ou sous abris basLégumes très diversifiés 4 ETP permanents + 6 saisonniers |  | Via circuits courts directs et indirects (87%) |
| Emploi permanent type | Proportion %[[4]](#footnote-5) |
| Agent de cultures légumières Agent serristes Agent de conditionnement / Agent de productionChef de culture légumière ou chef de cultures sous serre Agent tractoriste en cultures légumière / CaristeSecond d’exploitation Chauffeur livreurSecrétaire + Agent d’entretien + Cariste + Technico-commercial | 40 % 30 %8 %7 %7 %2%2%< 1% |

L’activité de production est majoritairement représentée par l’agent de cultures légumières ou l’agent serriste. Il a sous sa responsabilité une équipe de salariés saisonniers qui l’appuie dans la réalisation des travaux manuels préalablement décrits selon le cahier des charges applicable, dans le respect des règles ordonnées en matière d’hygiène et de sécurité.

B. Responsabilité et autonomie caractérisant les postes ciblés

L’agent de cultures légumières travaille dans une exploitation de production de légumes en plein champ ou sous serres (hors sol). Il exerce en plein air ou sous abri (serres en verres ou tunnels plastifiés) selon le mode d’exploitation et les cultures. Intégré à une équipe, il est placé sous la responsabilité directe de l’exploitant ou d’un chef de culture. Ses horaires évoluent selon les exigences saisonnières et peuvent varier selon le cycle végétatif des productions en place.

L’agent de cultures légumières a une forte responsabilité quant à la bonne exécution des tâches réalisées à partir d’instructions données par le supérieur hiérarchique. Il prend les initiatives nécessaires selon les conditions particulières rencontrées sur le terrain. Pour cela, il évalue son travail et ajuste son mode d’exécution (dans le cadre de son champ de compétences) sans en référer en amont à son responsable. Il rend compte de son activité en la justifiant. Il est aussi force de propositions.

Selon les travaux de saison, l’agent de culture légumière peut superviser une équipe de saisonnier. Il est alors en capacité d’assurer l'accompagnement technique d'autres salariés exécutants (stagiaires, saisonniers, etc).

4) Réglementation d’activités

Le candidat doit détenir le certificat individuel, dit « Certiphyto » pour l’activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « opérateur » ou un autre certificat intégrant les connaissances de celui-ci (décret du 11 août 2016 n°2016-1125 et arrêté du 29 août 2016).

Lorsqu’il est amené à utiliser des équipements de travail mobiles automoteurs ou des équipements de travail servant au levage, l’agent en cultures légumières doit avoir suivi la formation adéquate et si nécessaire, être titulaire d’une autorisation de conduite délivrée par l’employeur (articles : R 4323-55 et R4323-56 du code du travail).

5) Référentiels et blocs de compétences

Agent de cultures légumières :

Bloc 1 : Réaliser les opérations manuelles de mise en place de la culture

Bloc 2 : Réaliser les opérations manuelles d’entretien et de récolte de la culture

Bloc 3 : Réaliser les opérations de tri et conditionnement des productions légumières

Bloc 4 : Accompagner une équipe de saisonniers en productions végétales

Bloc optionnel :

Bloc 5 : Effectuer les opérations mécanisées en cultures légumières

AGENT DE CULTURES LEGUMIERES

Bloc 1 : Réaliser les opérations manuelles de mise en place de la culture

| REFERENTIEL D'ACTIVITES*décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés* | REFERENTIEL DE COMPETENCES*identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d’activités* | REFERENTIEL D'EVALUATION*définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis* |
| --- | --- | --- |
| MODALITES D'EVALUATION | CRITERES D'EVALUATION |
| Mise en place de la culture | Réaliser les opérations manuelles de préparation du sol ou du substrat en réalisant les opérations de couverture et d’irrigation, afin d'accueillir les plants de cultures en pleine terre ou hors sol et favoriser leur développement | Mise en situation réelle ou reconstituée selon la saison visant l’installation et la plantation d’une culture  | Les opérations de préparation sont effectuées sans erreur et adaptées à la culture en pleine terre ou hors sol :* Le matériel préparé est adapté aux besoins du chantier, sans oubli ni matériel superflu
* Les opérations de nettoyage et de désinfection sont appliquées en intégralité
* Les systèmes d'irrigation sont posés et déposés sans erreur
* Les asperseurs sont placés de manière à humidifier la totalité de la culture
* Les systèmes de protection de sol et de la plante : paillage, plastique, bâche sont posés de façon homogène, avec précision, ni trop lâche, ni trop serrée et sans déchirure
 |
| Assurer l’installation des plants après en avoir vérifié la qualité et en les manipulant avec précaution afin de les mettre en conditions de croissance optimum | Culture pleine terre* Les abris sont installés en toute conformité
 | Culture hors sol* Les substrats sont installés conformément aux consignes et dans le respect des règles de sécurité
 |
| Les plants sont préparés et plantés selon les consignes* Les plants non conformes sont éliminés : maladie, étiolés, de taille non homogène
* Les plants sont manipulés avec précaution : ne pas l’écraser, le casser, arracher les feuilles
* La plantation s'effectue de façon adaptée selon les caractéristiques du sol ou du substrat et des conditions climatiques
* Les plants sont mis en terre de façon à offrir un maximum de chance de reprise : espacement, orientation
* Le travail est effectué dans le respect des principes d'ergonomie et des gestes et postures
* Les équipements de protection individuelle sont portés de façon adaptée et en lien avec la nature du travail à effectuer
 |

Bloc 2 : Réaliser les opérations manuelles d’entretien et de récolte de la culture

| REFERENTIEL D'ACTIVITES*décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés* | REFERENTIEL DE COMPETENCES*identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d’activités* | REFERENTIEL D'EVALUATION*définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis* |
| --- | --- | --- |
| MODALITES D'EVALUATION | CRITERES D'EVALUATION |
| Entretien et récolte des productions légumières | Réaliser les opérations manuelles d’entretien de la culture plein champ ou hors sol à l'aide des outils prévus à cet effet dans le respect des règles de sécurité afin de maitriser le développement des cultures et assurer les objectifs de qualité et de rendement | Mise en situation réelle ou reconstituée visant l’entretien de la culture  | Les opérations culturales d’entretien manuel sont effectuées correctement :* Les opérations sont réalisées avec précision, rapidité d’exécution, et dans le respect et la préservation de la plante
* Le système d'irrigation est vérifié et les anomalies sont corrigées
* Le travail est effectué dans le respect des principes d'ergonomie et des gestes et postures
* Les équipements de protection individuelle sont portés de façon adaptée et en lien avec la nature du travail à effectuer
* Le matériel utilisé est systématiquement nettoyé et désinfecté dans le respect des procédures
 |
| Culture de pleine terre* Les adventices et les plants sont différenciées sans erreur
* Le désherbage est effectué sans abimer la culture et sans arracher de plants
 | Culture hors sol* Les opérations sur les parties herbacées de la plante (ébourgeonnage, palissage, clipsage, taille, effeuillage) sont réalisées conformément aux consignes, sans oubli ni négligence,
 |
| Appliquer les procédures de protection des cultures conformément à la Protection Biologique Intégrée afin de limiter le développement des nuisibles et des ravageurs | Mise en situation reconstituée ou étude de cas visant les techniques de lutte biologique intégrée | Les opérations de protection des cultures sont effectuées conformément à la Protection Biologique Intégrée (PBI) :* Les maladies, les parasités, les ravageurs sont identifiés sans erreur à différents stades de leur développement
* Les outils de mesure des conditions d’ambiance et de suivi de la culture sont utilisés à bon escient
* Les mécanismes naturels sont activés conformément aux consignes dans le cadre de la protection biologique intégrée (PBI)
* L'utilisation des produits s'effectue dans le respect des règles de précaution d'emploi et conformément aux consignes dans le cadre de la protection biologique intégrée (PBI)
* L’application de traitements alternatifs ou le recours aux auxiliaires sont effectués dans le respect des procédures d’usage
* Les règles et les procédures de sécurité individuelle et collective sont respectées
* La traçabilité des opérations effectuées est assurée conformément aux procédures en vigueur
 |
| Réaliser les opérations manuelles de récolte de plein champ ou hors sol avec les techniques de récolte appropriées afin de réaliser une récolte correspondant aux critères de qualité du cahier des charges des clients | Mise en situation réelle ou reconstituée sur la récolte d’un légume de saison | Les opérations de récolte manuelles sont effectuées dans le respect des critères définis :* Les légumes sont récoltés en plein champ ou hors sol dans le respect des critères qualité énoncés dans le cahier des charges des clients : stade de maturité, taille, état sanitaire, intégrité, forme et couleurs
* Le pré-tri des légumes récoltés est effectué conformément aux consignes
* les gestes techniques de récolte sont effectués avec précision : bonne coordination gestuelle, rapidité de repérage, respect du produit récolté, pas de choc, blessure, griffures, lors de la mise en caisse
* Les principes d’ergonomie relatifs aux tâches à effectuer ainsi que les gestes et postures sont respectés tout au long du travail à effectuer
* Le compte rendu des opérations effectuées est clair, précis et synthétique, il met en évidence les points sensibles de la culture, de la récolte,...
 |

Bloc 3 : Réaliser les opérations de tri et conditionnement des productions légumières

| REFERENTIEL D'ACTIVITES*décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés* | REFERENTIEL DE COMPETENCES*identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d’activités* | REFERENTIEL D'EVALUATION*définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis* |
| --- | --- | --- |
| MODALITES D'EVALUATION | CRITERES D'EVALUATION |
| Tri et conditionnement de la production légumière | Effectuer les opérations de tri et de préparation de la production légumière à l'aide des appareils prévus à cet effet et dans le respect des critères de tolérance afin de satisfaire au cahier des charges des clients | Mise en situation réelle ou reconstituée sur le tri et conditionnement des légumes  | La production légumière est triée dans le respect des critères attendus :* Les appareils sont réglés : balance, calibreuse, coupeuse
* L'espace de travail est organisé de façon à permettre de réaliser un travail efficient
* Les légumes sont triés dans le respect du cahier des charges des clients et dans le respect des critères de tolérance
* Le travail de tri est contrôlé régulièrement afin d'éviter les dérives et les ajustements sont effectués avec ou sans outils : balance, anneaux de calibrage
* Les appareils sont réglés de nouveau en cas de déréglage ou de dérive de calibrage
* L'alerte est donnée en cas d'anomalies ou de dysfonctionnements récurrents : dérive dans la récolte, état sanitaire des légumes…
* Les légumes sont lavé, épluchés, calibrés, coupés dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité et du cahier des charges des clients
* Les procédures de sécurité individuelle et collective et les principes d’ergonomie sont appliqués tout au long de la réalisation des activités
 |
| Effectuer les opérations de conditionnement de la production légumière avec les contenants appropriés et dans le respect des règles d'hygiène afin de satisfaire aux consignes d'expédition | La production légumière est conditionnée dans le respect des critères attendus : * Les légumes sont manipulés avec précaution
* Les légumes sont conditionnés selon les consignes et les critères définis
* Les règles d'hygiène sont respectées à l'égard des produits conditionnés
* Les légumes sont disposés dans les contenants appropriés et emballés selon les attendus et les procédures d'expédition : vrac, sachet, barquette, caisse, colis
* Les colis et caisses sont mis en palettes dans le respect des consignes d'expédition
* Les contenants sont étiquetés dans le respect des consignes d'expédition
* Les procédures de sécurité individuelle et collective et les principes d’ergonomie sont appliqués tout au long de la réalisation des activités
* La traçabilité des opérations réalisées est effectuée selon les procédures en vigueur
 |

Bloc 4 : Accompagner une équipe de saisonniers en productions végétales

| REFERENTIEL D'ACTIVITES*décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés* | REFERENTIEL DE COMPETENCES*identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d’activités* | REFERENTIEL D'EVALUATION*définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis* |
| --- | --- | --- |
| MODALITES D'EVALUATION | CRITERES D'EVALUATION |
| Accompagnement d'une équipe de saisonniers | Mobiliser une équipe autour de travaux effectués avec les méthodes d'animation appropriées afin que l'équipe mette en œuvre ses ressources au regard d'objectifs communs partagés | Mise en situation réelle ou reconstituée : supervision d’une équipe de saisonniers (au moins 3 personnes) lors d’un chantier | L’animation d’équipe autour de travaux à effectuer est réalisée de façon pertinente : * Les objectifs des travaux et les consignes de sécurité sont exposés aux saisonniers de façon adaptée et leur compréhension est vérifiée
* L’adhésion du personnel saisonnier autour des travaux à effectuer est démontrée de façon concrète
* Les responsabilités du personnel saisonnier dans la réalisation des travaux sont identifiées et communiquées aux intéressés de façon pertinente
* Des points d'avancement des travaux sont effectués auprès du personnel saisonnier de façon régulière
* La traçabilité des points réguliers est effectuée auprès des responsables
* Les ajustements au cours de la réalisation des travaux sont partagés avec le personnel saisonnier
* L'atteinte des objectifs, des résultats et le respect des délais sont exprimés de façon claire et rigoureuse auprès des intéressés
* Des actions correctives sont mises en place dans l'optique d'un transfert de compétences et non pas dans l'optique de faire à la place
* Le fonctionnement du groupe de saisonniers fait l'objet de piste d'amélioration ou d'optimisation de sa mise en oeuvre
 |
|  | Mettre en œuvre des techniques de communication de façon appropriée selon les acteurs afin de mettre en place le flux d'informations nécessaire à la réalisation des travaux | Les techniques de communication, dans la gestion du groupe de saisonniers sont mises en œuvre de façon appropriée : * Les informations indispensables à la réalisation des travaux sont identifiées et transmises au personnel saisonnier lors des étapes importantes du projet
* Des temps d’échanges sont planifiés auprès du personnel saisonnier
* Les moments d'information descendante et ascendante sont bien identifiés
* Les occasions permettant de communiquer sur la réalisation des travaux sont exploitées de façon pertinente
* Les modalités de communication sont mises en œuvre de façon appropriée selon l'avancée des travaux et les acteurs concernés : affichage, réunion de travail, accompagnement terrain
 |
| Mettre en œuvre des actions de prévention à partir d'actions de médiation afin de gérer des conflits ou des situations émotionnelles délicates | Les situations de gestion des situations émotionnelles délicates au sein de l’équipe de saisonniers sont analysées de façon pertinente : * Les situations à risques sont analysées et des propositions d’anticipation de ces situations sont faites
* Les positions contradictoires des différentes parties prenantes sont entendues et analysées de façon factuelle
* Des actions de médiation sont menées de façon appropriée en tenant compte des positions des parties prenantes
* Des temps d'échanges individuels sont réalisés de façon appropriée en vue de contribuer à résoudre une situation conflictuelle
* Les modes de communication sont adaptés en fonction des situations émotionnelles délicates
* Les résultats de la résolution des situations conflictuelles ou émotionnelles délicates sont exposés de façon factuelle
* La résolution des situations conflictuelles ou émotionnelles délicates fait l'objet d'un suivi pertinent
 |

Bloc optionnel : Bloc 5 : Effectuer les opérations mécanisées en cultures légumières

| REFERENTIEL D'ACTIVITES*décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés* | REFERENTIEL DE COMPETENCES*identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d’activités* | REFERENTIEL D'EVALUATION*définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis* |
| --- | --- | --- |
| MODALITES D'EVALUATION | CRITERES D'EVALUATION |
| Travaux mécanisés de conduite de culture légumières | Conduire les engins agricoles sur route et dans les zones cultivées dans le respect des règles de sécurité avec les outils nécessaires afin d'effectuer le travail souhaité | Mise en situation réelle visant la conduite d’un engin agricole attelé ou d’un automoteur sur route et sur une parcelle | **Les principaux contrôles et le démarrage sont effectués correctement :*** l'état des principaux organes est contrôlé visuellement : pneu, pièce de carrosserie, soudure, voyants et les anomalies détectées de façon cohérente
* les niveaux (huile, carburant) et la propreté des filtres sont contrôlés et ajustés selon les besoins du chantier
* la pression des pneus est vérifiée et ajustée selon les caractéristiques du chantier

**L'attèlement de l'outil sur le tracteur et les réglages sont effectués correctement :** * l’outil est attelé en sécurisant la liaison avec le tracteur
* les branchements sont effectués sans inversion et fixés solidement
* les réglages de l'outil sont effectués selon :
	+ le travail à effectuer
	+ la nature et l’état du sol, les conditions climatiques
	+ la taille et le profil de la parcelle

La conduite du tracteur s'effectue de façon appropriée :* les règles de sécurité sur route et dans le champ sont respectées
* les différentes manœuvres sont exécutées avec habilité et dans le respect des règles de sécurité
* l'électronique embarquée est utilisée pour conduire le tracteur dans le travail du sol attendu
* les dysfonctionnements pouvant intervenir sont identifiés, un premier diagnostic est établi
 |
| Effectuer les travaux de préparation et d’entretien du sol de façon mécanisée dans le respect des précautions d'emploi, des consignes de sécurité et des pratiques environnementales, afin de favoriser la pérennité et le développement de la culture légumière | Mise en situation réelle sur une opération de préparation et d’entretien du sol | **Les opérations mécaniques de préparation sont effectuées*** l’état du sol est vérifié en terme d’humidité, portance, structure, texture pour effectuer le travail dans de bonnes conditions
* les conditions météorologiques sont vérifiées, en utilisant les dispositifs de prévision, pour permettre un bon déroulement du chantier

**Les opérations mécanisées (binage) sont optimisées*** le matériel mécanisé est utilisé dans le respect des conditions d'utilisation et des règles de sécurité
* la vitesse de travail est adaptée aux conditions du sol et au résultat recherché
* la conduite tient compte des objectifs de réduction de consommation de carburant

Le chantier est organisé et sécurisé* le chantier est propre, la culture n’a pas subi de dégâts
* les outils sont nettoyés et rangés à la fin du travail
* le candidat rend compte à son responsable de la réalisation de son travail et signale toutes anomalies de façon circonstanciée
 |
|  | Appliquer les techniques ou produits de protection des cultures à l'aide des outils prévus à cet effet et dans le respect des règles de sécurité et de sauvegarde de l'environnement afin d'assurer la protection et le développement des cultures | Mis en situation reconstituée visant l’application d’un produit phytosanitaire | Les opérations de protection et fertilisation des cultures sont effectuées conformément dans le respect des règles d'utilisation et des précautions d'emploi :* Le fonctionnement et l’état de propreté du pulvérisateur sont vérifiés avant le remplissage : les buses, filtres, manomètre, distributionsont vérifiés
* Le mélange en cuve est soigneusement incorporé et est homogène : pas de surdosage, de débordement de cuve, de mauvais rinçage,
* Les règles et les procédures de sécurité individuelle et collective sont respectées
* Les matériels de pulvérisation sont utilisés conformément à leur mode d'emploi
* La qualité de la pulvérisation est contrôlée tout au long de sa réalisation
* Les outils sont nettoyés après utilisation dans l'aire prévue à cet effet
* Les effluents sont évacués dans le respect des règles de sécurité et de protection de l'environnement
 |

1. La culture hors sol est principalement développée sous des serres ou des environnements fermés et contrôlés.

Les végétaux sont installés dans un substrat solide (écorce, sable ou encore, fibres de coco). Pour remplacer le rôle des nutriments absorbés par les racines sous la terre, l’eau utilisée pour irriguer les plants est chargée d’oligo-éléments et en minéraux fertilisants. [↑](#footnote-ref-2)
2. Voir annexe p.70 [↑](#footnote-ref-3)
3. Exploitations ceintures vertes = exploitations situées en périphérie urbaine [↑](#footnote-ref-4)
4. Estimation réalisée en 2017 à partir d’une analyse des offres d’emploi ANEFA [↑](#footnote-ref-5)